

Prévention des risques électriques



Public cible :

Techniciens et Mécaniciens ayant de bonnes connaissances en électricité.



Durée :

2 jours (14 heures)



Tarif :

Inter-entreprise : 590 € HT/personne
Intra-entreprise : 3 000 € HT/session*



Effectif :

- minimum : 4 personnes
- maximum : 6 personnes



Mode de diffusion :

Présentiel

NATURE DE LA VALIDATION

- Attestation de suivi + Avis d'habilitation

OBJECTIFS

Acquérir les principes fondamentaux de la prévention des risques d'origine électrique, afin de pouvoir :

- **Habilitation B2VL** : Réaliser des **opérations électriques BT** sur un véhicule à énergie électrique embarquée conformément à la norme NF C18-550.
- **Habilitation BCL** : Réaliser des **opérations de consignations et déconsignations** sur un véhicule à énergie électrique embarquée conformément à la norme NF C18-550.
- **Habilitation B0L** : Réaliser des **opérations électriques TBT ou non électriques** sur un véhicule à énergie électrique embarquée conformément à la norme NF C18-550.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Documentation électronique
- Documentation papier (Norme...)
- Véhicule à énergie électrique embarquée
- EPC et outillage

PRÉREQUIS

Les participants doivent :

- Avoir de bonnes connaissances électricité
- Maîtriser les unités de mesure électriques
- Savoir utiliser un multimètre
- Ne pas présenter de contre-indication médicale

TYPE ACTION DE FORMATION (ART.L6313-1)

- Perfectionnement et validation des connaissances

CONTENU DE LA FORMATION

- Les dangers de l'électricité
- Conduite à tenir en cas d'accidents d'origine électrique
- Les responsabilités
- L'habilitation
- Zones de travail et protection en atelier
- Mise en sécurité d'un véhicule
- Consignation et déconsignation d'un véhicule selon la NF C18-550
- Révision de la norme NF C18-550
- Épreuve théorique
- Épreuve pratique
- Remise des avis

SUIVI ET ÉVALUATION

- Fiche d'appréciation du stage
- Épreuve pratique
- Épreuve théorique

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- **Pièce d'identité** en cours de validité
- **Écran facial** → NF EN 166
- **Gants isolants** → NF EN 60903 classe 0 ou classe 00
- **Gants composites** → NF EN 60903 classe 0 ou classe 00 Ou (si pas de gants composites) Sur gants NF EN 388
- **Chaussures de sécurité** → NF EN ISO 20345
- **Tenue de travail** recouvrant toutes les parties du corps (à l'exclusion des mains et de la tête) **non inflammable** → Norme CEI 61482-2 et norme EN ISO 14116